



SM interdépartemental de la vallée de la Lèze (Siren : 253103196)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Sulpice-sur-Lèze
Arrondissement	Muret
Département	Haute-Garonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	30/07/2003
Date d'effet	30/07/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. jean-jacques MARTINEZ

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie Place de l'Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	31410 SAINT SULPICE SUR LEZE
Téléphone	05 61 97 34 98
Fax	05 61 97 36 30
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	26 790
Densité moyenne	63,28

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
31	CA Le Muretain Agglo (200068641)	CA
09	CA Pays Foix-Varilhes (200067791)	CA
09	CC Arize Lèze (200066223)	CC
31	CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (200068807)	CC
31	CC du Volvestre (200066819)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>ASPIC ne fait pas la distinction entre les communes "substituées" par leur CC de celles dont le territoire est "transféré" par leur CC</i> Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>ASPIC ne fait pas la distinction entre les communes "substituées" par leur CC de celles dont le territoire est "transféré" par leur CC</i> Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>ASPIC ne fait pas la distinction entre les communes "substituées" par leur CC de celles dont le territoire est "transféré" par leur CC</i> Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>ASPIC ne fait pas la distinction entre les communes "substituées" par leur CC de celles dont le territoire est "transféré" par leur CC</i> Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)